

Arrêté Générale modern

Arrêté n° 2025-023/PR/MENSUR approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2025 du CERD.

n° 2025-023/PR/MENSUR

Ministère MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	Date de publication 20 février 2025
Numéro JO n° 02 du 30/01/2025	Date du numéro 30 janvier 2025

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992
- VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU**La Loi n°99-0078/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à Caractère Administratif
- VU**La Loi n°116/AN/01/4ème L du 21 janvier 2001 portant création du Centre d'Etude et de Recherche de Djibouti
- VU**La Loi n°141/AN/01/4ème L du 01 octobre 2001 complétant la loi N°116/AN/01/4ème du 21 janvier 2001 portant réorganisation et changement de la dénomination de l'ISERST en Centre d'Etude et de Recherche Scientifique de Djibouti
- VU**La Loi n°73/AN/09/6ème L portant création de l'Institut de Recherche Médicinale de Djibouti
- VU**La Loi n°19/AN/13/7ème L portant réorganisation du CERD
- VU**Le Décret n°2014-272/PR/MENSUR portant création de l'IRAH
- VU**Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU**Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU**Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les Attribution des Ministères
- VU**Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement du Ministériel
- VU**L'Arrêté n°2022-136/PRE/MENSUR du 27/11/2022 portant nomination du Directeur de l'ORREC
- VU**L'Arrêté n°2014-458/PR/MENSUR portant nomination des responsables du CERD
- VU**L'Arrêté n°2017-135/PR/MENSUR portant nomination du Directeur des Systèmes d'Information du CERD
- VU**L'Arrêté n°2018-099/PRE/MENSUR du 26 novembre 2018 portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CERD
- VU**La Délibération n°01/CERD/2024 portant approbation du Budget Prévisionnel du CERD pour l'année 2025

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé et rendu exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2025 du CERD.

Article 2

Ce budget s'élève

- En produit à :.....1 005 142 359 FDJ* Dont Ressources Propres :.....10 000 000 FDJ* Dont Subvention d'investissement :.....264 000 000 FDJ* Dont Subvention de Fonctionnement :.....731 142 359 FDJ – En charge à :.....1 005 142 359 FDJ* Dont Fonctionnement :.....741 142 359 FDJ* Dont Investissement :.....264 000 000 FDJArticle 3 : Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.Fait à Djibouti, le 22 Janvier 2025

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH